



Adainville
Bazainville
Boinvilliers
Boissets
Bourdonné
Boutigny-Prouais
Civry-la-Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Dammartin en Serve
Dannemarie
Flins Neuve Eglise
Goussainville
Grandchamp
Gressey
Havelu
Houdan
La Hauteville
Le Tartre Gaudran
Longnes
Maulette
Mondreville
Montchauvet
Mulcent
Orgerus
Orvilliers
Osmoy
Prunay le Temple
Richebourg
Rosay
Septeuil
St Lubin de la Haye
St Martin des Champs
Tacoignières
Tilly
Villette

Réf : JMT/SG/XX/2024-XX
Service XXXXX
Affaire suivie par : XXXXX
Tel : XXXXX
Mel : XXXXX@cc-payshoudanais.fr

Objet : Attestation siège social de la Société XXXXX.

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Monsieur Jean-Marie TETART, Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, certifie par la présente que la société XXXX représentée par XXXXX, en sa qualité de XXXX élira son siège social à la pépinière/Hôtel d'entreprises, l'Espace Prévôté, 6 rue de la prévôté – 78550 HOUDAN, à compter du XXXXX.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Maulette, le XX/XX/XX

Le Président,
Jean-Marie TETART

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PAYS HOUDANAIS

22, porte d'Épernon
BP15
78550 Maulette

T. 01 30 46 82 80
F. 01 30 46 15 75

ccph@cc-payshoudanais.fr

www.cc-payshoudanais.fr

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20241003-DEL10902102024-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024